



L'ORGANE DE LA MILICE.

QUÉBEC, JEUDI, 26 OCTOBRE 1865.

Les Volontaires.

Dans un numéro précédent de notre journal, nous avons parlé de l'allouance due aux bataillons jugés effectifs par le Commandant-en-chef. Le neuvième bataillon des Voltigeurs de Québec est un de ceux qui ont droit de partager les cinq mille piastres votées par la législature à cet effet. Nous savons que les officiers du neuvième sont à travailler en ce moment pour obtenir ce qui est dû à leur bataillon. Nous croyons aussi que l'allouance faite par le gouvernement sera employée à l'achat d'instrument de musique pour fonder une bande à ce beau corps de volontaires. Cet argent ne saurait être mieux utilisé. Les Chasseurs et les Victoria Rifles de Montréal ont chacun leur bande et les Voltigeurs de Québec, qui sont certainement le plus beau corps de Volontaires de cette cité n'auraient pas la leur? Nous espérons que les officiers du neuvième, recevront tout l'encouragement que mérite l'idée patriotique de donner une bande volontaire à cette ville et que les citoyens de Québec se feront un devoir de mettre leurs noms sur les listes de souscriptions qui leurs seront présentées.

Le résultat de l'inspection de l'année dernière a été un beau succès, pour les Voltigeurs, celle de ce printemps sera pour eux l'occasion d'un nouveau triomphe. Nous sommes certains que les officiers appartenant à la force volontaire, qui comme cadets, ont assisté au campement militaire, feront observer dans leurs corps cette discipline qui a été la cause de leur succès à Laprairie. Il ne faut pas se le cacher, les volontaires ne sont pas aussi effectifs qu'on pourrait le désirer. Le dévouement et les sacrifices des officiers ont certainement obtenu de beaux résultats mais la discipline, cette vie des armées, n'est pas encore très religieusement observée. Si les cadets-officiers, aidés de leurs confrères réussissent à la faire observer parmi les volontaires, l'argent de la province n'aura pas été dépensé inutilement et l'Adjudant Général pourra se flatter une fois de plus d'avoir suggéré ce campement.

Gazette des Campagnes.

Nous sommes loin d'être les seuls qui aient su reconnaître les heureux effets qu'aura pour les Canadiens le campement militaire de Laprairie. La plupart des journaux se sont plu à les constater. La *Gazette des Campagnes* entr'autres, parlait avec beaucoup d'avantages de cette réunion des cadets dans son dernier numéro. On ne pourra certainement pas accuser ce journal d'enthousiasme ni de favoritisme. Les faits qu'il rapporte sont en tous conformes à la vérité. Nous sommes heureux de voir que le journal qui soutient les intérêts du cultivateur sache apprécier ainsi la nécessité de la milice, et comprenne le besoin d'allier les deux éléments de la puissance d'un peuple: l'agriculture et l'armée. Quand le colon sera aussi militaire, qu'il tiendra d'une main également ferme, la charrue et l'épée, le Canada pourra compter sur l'avenir et croire à de beaux jours. Nous espérons que bientôt, tous les hommes d'état comprendront la nécessité de cette armée colonisatrice, dont nous avons parlé, et qui est approuvée par beaucoup de canadiens éminents, et que bientôt aussi elle sera organisée, et mise sur un bon pied.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en citant quelques extraits, de cet article de la *Gazette des Campagnes*.

« Les miliciens canadiens qui ont campé à Laprairie pendant vingt et quelques jours sont de retour dans leurs foyers. Le bataillon composé de canadiens français s'est signalé pendant ces jours d'épreuves et a donné un éclatant démenti à ceux qui avaient osé dire que l'art militaire n'est pas le côté fort de notre

race. Nos cadets ont amplement démontré à tous ceux qui les ont vus manœuvrer, qu'ils ont une aptitude étonnante pour toutes les évolutions, même les plus compliquées.

Après la revue, qui a eu lieu vendredi en présence du général Michel, administrateur du gouvernement, du général Lindsay, du colonel McDougall et d'une foule immense accourue de Montréal et des paroisses environnantes, les canadiens français ont reçu les compliments les plus flatteurs, et ces compliments sont d'autant moins suspects qu'ils sortaient de la bouche d'étrangers qui avaient tout intérêt à accorder la palme aux cadets d'origine anglaise.

« Messieurs, a dit le général Michel, en présence de tous les bataillons réunis :

« J'ai surtout remarqué la précision avec laquelle le bataillon canadien français a exécuté les différentes manœuvres. »

Le général Lindsay ne s'est pas montré moins élogieux : « Vous et vos compatriotes, dit-il en s'adressant au colonel Suzor, retournez de vos foyers après avoir obtenu un immense succès. »

Avant la revue, l'Adjudant Général de Milice le colonel McDougall, avait tenu un langage qui témoignait hautement de la confiance qu'il reposait dans le bataillon canadien-français. S'adressant d'abord aux bataillons de la droite et du centre composés des gradués du Haut-Canada et des gradués anglais du Bas-Canada : « C'est aujourd'hui surtout qu'il faut bien faire ; » puis se retournant du côté du bataillon canadien-français : « Pour vous, dit-il, je n'ai rien à vous dire ; je sais que je peux compter sur vous. »

Voici un autre fait tout à la louange du bataillon canadien-français : le 2 du présent, à l'exercice du matin, le colonel Suzor s'adressa à son bataillon à peu près en ces termes : « Mes amis, vous savez que c'est mercredi que vous devez retourner dans vos foyers. Après vingt jours de fatigue et de privation auxquelles vous n'êtes pas habitués, vous devez avoir hâte de revoir vos familles. Cependant je viens vous proposer au nom du commandant de différer votre départ. L'adjudant Général de la milice a donné ordre aux compagnies d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, stationnées à Montréal, de se trouver à Laprairie vendredi prochain, qui sera un jour de grande revue devant le commandant en chef, Sir Michel. Mais le Gouvernement ne nous donnera aucun salaire pour les trois jours. Le commandant va vous proposer dans quelques minutes de rester au camp au delà du temps voulu. Montrez-lui que vous savez apprécier ses procédés aussi délicats que libéraux. »

S'il en est un parmi vous qui ne veuille pas rester, je l'invite à sortir des rangs et à venir me dire ce qui pourrait l'empêcher de se conduire suivant les nobles dictées de son cœur. » Pas un seul ne sortit des rangs.

Le commandant Wolesey fit ensuite la même invitation d'une manière officielle. Un tiers de chacun des bataillons anglais déclara publiquement ne vouloir pas demeurer au camp plus tard que le jour fixé ; pas un canadien ne refusa de se rendre à l'invitation du commandant. Qu'on juge par cette acte de quel côté est le dés-intéressement.

Voici encore un petit incident que nous ne pouvons passer sous silence : Quand la grande revue de vendredi fut terminée, les bataillons se rendirent aux quartiers généraux. Dans ce trajet, le bataillon canadien français fermait la marche, et chantait des chansons de circonstance. Son Excellence Sir John Michel, enchanté d'entendre des chants si joyeux et si bien appropriés, envoya un aide de camp informer le Col. Suzor qu'il désirait que son bataillon vint devant lui et son Etat major, ainsi que devant les dames qui accompagnaient son excellence, pour répéter une de leurs chansons. Les soldats se hâtèrent de se rendre à une si bienveillante invitation et chantèrent avec un grand entrain et un ensemble parfait.

Sir Michel pria ensuite le Col. Suzor de faire chanter le *God save the Queen*. Cette fois encore le désir de son Excellence fut rempli. Toutes les têtes se découvrirent et les soldats firent entendre ce chant grave et solennel à la grande satisfaction de tous ceux qui étaient présents. Après les remerciements du commandant en chef et de chaleureux hurrahs, le bataillon se dispersa.

En terminant nous ne pouvons nous dispenser de féliciter de tout notre cœur le bataillon canadien français des succès qu'il a remportés, ainsi que son intelligent colonel, M. Suzor.

Ce qui vient de se passer à Laprairie aura du retentissement par tout le pays, et fera naître dans le cœur de tous jeunes canadiens l'amour de l'art militaire.

Le Canadien.

Un des premiers devoirs du journaliste est de ne jamais dénaturer les faits qu'il raconte au lecteur. C'est ce que le rédacteur du *Canadien* semble avoir oublié complètement. Comme nous nous y atten-

dions, il n'a pas borné les effets de sa haine à la publication d'une correspondance injurieuse et mensongère contre le colonel Suzor, et retouché par lui-même, mais poursuivant la vengeance qu'il croit avoir acquise droit d'exercer contre ses beaux-frères, il reproduit une prétendue déposition du Colonel Suzor qu'il argumente à sa manière, et où il met en jeu tous les ressorts de son esprit, pour jeter du louche sur la conduite de celui qu'à tout prix il voudrait perdre. Nous croyons de notre devoir de prévenir le public que bon nombre des faits qui sont rapportés par le *Canadien* dans cette déposition du Colonel Suzor ne sont point du tout conformes à la vérité. Pour ne pas qu'on nous accuse de partialité, nous citerons les faits tels qu'ils sont exposés par le *Journal de Québec*, dont le récit est véridique :

Ce matin, a été jugé la poursuite du colonel Suzor, contre le colonel Salaberry dont nos lecteurs connaissent déjà quelques choses. M. Suzor, avocat, représentait le déposant, et M. H. E. Taschereau, l'accusé. La salle était encombrée d'une foule nombreuse.

Le colonel Suzor étant appelé à rendre témoignage dit : Dans l'après-midi de lundi, entre 4 et 5 heures, j'étais à lire les journaux dans l'Institut canadien de cette ville, avec le capitaine Vohl et le capitaine Thibault, lorsque le colonel de Salaberry entra et demanda si les journaux disaient quelque chose du camp. Le capitaine Vohl lui ayant répondu qu'il y avait là-dessus un article dans le *Journal de Québec*, le colonel de Salaberry prit le *Journal* et ayant lu quelques serondes dit : « Ah ! c'est Suzor qui a écrit cela, ou bien c'en est un autre canaille et menteur comme lui. »

Je le regardai alors en souriant. Il me dit : « Souvenez-vous, Suzor, que je ne veux rien avoir à faire avec vous, vous m'avez traité comme un cochon ; vous êtes vil et méprisable. Vous n'êtes brave que lorsque vous commandez ; si vous étiez un gentilhomme je vous tordrais le nez. » En disant ces dernières paroles, il leva la main et simula la chose ; il fit le mouvement, mais il ne me toucha point. Me tournant vers lui je lui dis : « Colonel, ne vous compromettez donc point comme cela. » « Ne me touchez pas, » dit M. de Salaberry. Et rodisant le bras, fermant le poing, il me frappa sur la lèvre supérieure en m'effleurant le nez.

J'étais assis sur la table, je fus renversé dessus ; je me relevai un peu étourdi, je fis le tour de la table pour aller ramasser mon chapeau qui avait été jeté de l'autre côté, à une dizaine de pieds. Après quoi j'allai m'asseoir sur le siège qu'occupait auparavant le colonel de Salaberry. Le colonel de Salaberry venant à moi me dit : « Je vous inviterais bien à sortir avec moi mais je craindrais de me salir. » Comprenez alors qu'il voulait parler de duel, je lui dis : « Eh bien, puisque vous seriez disposé à me refuser cet honneur, j'attendrai que l'invitation vienne de vous. En attendant, je vous laisse le choix des armes pour quand vous voudrez. »

Le colonel de Salaberry se dirigea alors vers la porte et en sortant il me regardait encore du coin de l'œil.

Transquestionné par M. Taschereau, le col. Suzor déclara être l'auteur de la communication insérée dans le *Journal de Québec* du 17. (1)

Le capitaine Vohl, appelé ensuite, raconta la chose dans des termes à peu près identiques à ceux employés par le col. Suzor. Il ajouta cependant que le col. de Salaberry lui avait déclaré alors avoir rencontré le col. Suzor tout à fait sans s'y attendre.

M. Thibault, capitaine dans la milice volontaire, dit qu'il ne pouvait pas jurer que le col. de Salaberry n'avait pas tordu le nez du col. Suzor ; il ne pouvait pas dire non plus exactement quelles étaient les injures proferées par le col. de Salaberry. Plus, le reste, son témoignage s'accorde avec les deux autres.

Ensuite, vint le témoignage du Dr. H. Blanchet, déposant que, lundi vers 6 heures, le colonel Suzor a été chez lui se faire donner des médicaments pour une blessure à la lèvre supérieure. Le docteur a lui-même examiné la lèvre, a constaté que la muqueuse avait été dilassée et qu'il y avait un peu de sang. Le colonel Suzor lui raconta alors qu'il avait reçu cette blessure dans une altercation avec le colonel de Salaberry.

Aucun témoin ne comparut pour la défense. Après un court plaidoyer de part et d'autre et une réplique du côté de la poursuite, Son Honneur dit que l'assaut sans provocation était prouvé au-delà de tous doutes, et qu'il n'avait qu'à appliquer la loi. En conséquence, il condamna le colonel de Salaberry au maximum de la peine, \$20 d'amende, plus les frais de la poursuite.

(1) Nous prions le lecteur de se rappeler que cet article est la déposition du Colonel Suzor devant le Magistrat de Police, et non pas l'article éditorial de notre journal.